

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**28 septembre 2020 à 20H**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes GAULTIER, GUIRAL, HIBERT, LAYRAC, MANDOCE, PRIVAT, TIERRET; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER, SOLLADIE,

Procuration : Monsieur Olivier Valette a donné procuration à Monsieur Bernard Scheuer

Secrétaire de séance : Madame Céline HIBERT

### **1) Mise à disposition de l'école pour le Centre Social Espalion Estaing (CSEE) : Année scolaire 2020-2021**

Le Centre Social Espalion Estaing ne peut répondre favorablement aux demandes d'inscriptions durant la période estivale faute de place dans ses locaux. De nombreuses familles se retrouvent ainsi sans solutions satisfaisantes de garde pour leurs enfants.

Une demande a donc été faite à la mairie de pouvoir utiliser les locaux de l'école publique lors des mercredis et les vacances scolaires aux besoins.

Monsieur le Maire précise également qu'un état des lieux et un inventaire du matériel présent à l'école sera effectué.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition qui détermine précisément le fonctionnement du CSSE sur et avec la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide **d'autoriser** le maire à signer la convention afférente à cette activité.

### **2) Convention de déneigement**

Monsieur le Maire rappelle les termes de la convention qui liait M. BOUREL et la commune en vue d'assurer le déneigement de l'ensemble des voies communales depuis 2015.

Cette convention se composait d'un forfait fixe qui était versé à M. BOUREL quelles que soient les conditions climatiques (1320.00 € T.T.C. par an) et d'une partie variable en fonction du temps réel passé à déneiger (110.00 € TTC par heure).

Il indique au Conseil Municipal que Monsieur BOUREL accepterait d'assurer ce service pour les années 2020-2024 aux mêmes conditions d'intervention et aux montants suivants :

- la partie fixe passerait à 1400.00 € TTC par an,
- la partie variable s'élèverait à 125.00 € TTC de l'heure lorsqu'il doit intervenir pour le déneigement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec une abstention et 14 Pour,

- approuve le devis proposé par Monsieur BOUREL,
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention de déneigement pour une durée de un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction, sur les bases du devis proposé par M. BOUREL.

### **3) Travaux de conduite d'adduction de l'eau pour Guzoutou**

Vu la délibération du 3 septembre 2020 n° 68-2020 autorisant Monsieur le Maire à signer le marché sur décision du Maire ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- Une consultation de 5 entreprises a été réalisée.
- Les travaux devaient être terminés pour le 31 octobre 2020.

- Deux entreprises se sont excusées car elles ne pourraient répondre favorablement à la demande vu leur charge de travail.
- Trois entreprises ont répondu.

Suite à l'analyse des offres, l'entreprise la mieux disante (économiquement la plus avantageuse) selon les critères d'attribution du marché est l'entreprise GCTS SERVANT à Entraygues au prix de 49 220 € H.T.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé le marché de travaux de conduite d'adduction de l'eau de Guzoutou avec l'entreprise GCTS Servant.

Après en avoir délibéré, le conseil a accepté à l'unanimité cette décision.

#### 4) Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que le code de l'urbanisme offre aux collectivités compétentes en matière de taxe d'aménagement la possibilité d'instaurer la taxe d'aménagement. La délibération doit intervenir, en cas de modification, avant le 30 novembre de l'année N. La fourchette de cette taxe est entre 1% et 5%. Depuis 2012 la commune applique le taux minimum de 1%. Il explique que la taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la commune, le département et la région sur toutes les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments que vous pouvez faire sur votre terrain dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou autorisation préalable). Monsieur le Maire propose de ne pas modifier ce taux. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas modifier le taux de la taxe d'aménagement.**

#### 5) Vente du Camion IVECO au plus offrant

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 3 septembre 2020 décidant de vendre le camion IVECO de la Commune au plus offrant. Il expose à l'assemblée que la commune a reçu 11 offres remises dans les délais, allant de 5 000€ (prix minimum de base) à 9 000€. Après vérification des données du potentiel acheteur qui est fiable, **le conseil décide à l'unanimité de vendre le camion benne IVECO à Monsieur MARTIARENA Frédéric à Urrugne (64122) propriétaire d'un camping au prix de 9 000 €.**

#### 6) Décision Modificative n° 1

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire		10 000.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>		<b>10 000.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	17 700.00 €	
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>17 700.00 €</b>	
D 10226 : Taxe d'aménagement		1 185.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>		<b>1 185.00 €</b>
D 16411 : Emprunts en euros		50 000.00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>50 000.00 €</b>
D 21534 : Réseaux d'électrification	1 185.00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 185.00 €</b>	
D 2313 : Immos en cours-constructions		287 208.66 €
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.	50 000.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>50 000.00 €</b>	<b>287 208.66 €</b>
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		7 700.00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>		<b>7 700.00 €</b>
R 2315 : Instal. mat. et outill. technique		287 208.66 €
<b>TOTAL R 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>287 208.66 €</b>

#### 7) Questions diverses

##### \* Logement de La Bastide :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune dispose d'un logement sur La Bastide qui appartient à « la commune de Condom et à la commune de St Côte ». Ce logement est insalubre et n'est donc plus loué. En revanche celui de Condom est toujours loué. Monsieur le Maire explique qu'il aimerait vendre ce logement et qu'il y aurait des acquéreurs mais quid de la propriété commune avec Condom. Après une demande auprès des services de la Préfecture pour vendre ce bien il faut une « Commission de gestion du bien » qui n'existe pas car pas de comité de gestion entre les deux communes. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé aux HLM de se rendre sur place pour voir s'il était possible de céder ce bien aux HLM pour permettre la création de logement. Les HLM étaient favorables mais la Commune de Condom a refusé. Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il faut trouver une solution. Il demande si un élu souhaite prendre en charge ce dossier pour tenter une conciliation avec la commune de

Condom d'Aubrac. Monsieur Marc AUGUY et Monsieur Michel SOLLADIE proposent d'aller négocier avec Madame Le Maire de Condom d'Aubrac.

\* **Terrain à la Bastide «Commune de St Come – CCAS » :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CCAS dispose d'une parcelle de 5340 m<sup>2</sup> à la Bastide. Un administré souhaiterait l'acquérir. Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il serait d'accord de vendre cette parcelle. Sur le fond le conseil municipal ne voit pas d'opposition à vendre cette parcelle. Il conviendra de se renseigner pour savoir qu'elle est l'entité qui doit vendre : La Commune de Saint Côme ou le CCAS ?

\* **Dossier Bourg Centre :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est engagée dans un dossier de candidature pour obtenir la qualité de « Bourg Centre » qui permettra à la Commune de bonifier ses demandes de subventions. Ce dossier doit démontrer le projet global d'attractivité de la commune, la cohérence des dossiers et le maillage des travaux. Il remercie Patrick Horville et le groupe de travail qui a rédigé et corrigé le dossier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dates importantes pour ce dossier :

- **12 octobre 2020** : Délibération de la Communauté de Communes pour valider le projet de St Côme et d'Estaing,
- **20 octobre 2020** : Comité technique
- **2 Novembre 2020** : Comité de programmation et présentation du dossier à l'ensemble des partenaires financiers
- **Dans le courant du mois de Décembre** : Résultat de la Commission permanente du Conseil Régional.

\* **Sécurité :**

Sur le dossier de sécurité du village (vitesse excessive notamment), même si c'est en agglomération, c'est le Conseil Départemental qui donne son aval pour l'installation de tous types de systèmes de sécurisation (radar pédagogique, coussins berlinois, vitesse à 30 km/h etc....). Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a donc fait appel aux services d'Aveyron Ingénierie (et du Département) pour réaliser une étude qui permette de mettre en place les systèmes de sécurité adéquat pour répondre aux besoins de la Commune et des administrés.

\* **Fibre ORANGE :**

Orange vient réaliser une permanence pour les Saint Cômôis afin de présenter la fibre et accompagner les personnes qui le souhaitent à souscrire à la Fibre. Ils seront présents le 1<sup>er</sup> Octobre 2020 de 14h à 19h à la salle du Rez de Chaussée de la Mairie.

\* **Monsieur Michel Solladié demande des informations sur les avancés des projets :**

Monsieur le Maire expose au conseil que :

- **Halte Pèlerin** : sera terminée dans 15 jours ; l'enrobé sera réalisé mardi ou mercredi
- **Médiathèque** : le début du chantier est prévu le 5 octobre par la pose d'IPN pour le renforcement
- **Bibliothèque** : le déménagement est prévu vers le 10 octobre au point info et à la salle du RDC de la Mairie,
- **Maison de santé** : le permis de construire devrait être déposé dans la semaine. Les travaux doivent démarrer avant la fin d'année.
- **Tour de ville** : Une réunion est prévue le 5 octobre et le sondage de la chaussée doit être réalisé cette semaine. LA consultation des entreprises est prévue pour fin d'année.
- **Aménagement du Foirail** : la consultation des entreprises doit intervenir dans le mois d'Octobre.

\* **Autres projets :**

**Ancien ateliers municipaux et cabinet des docteurs** : Monsieur le Maire expose au conseil qu'il faut d'ores et déjà réfléchir au devenir de ce bâtiment. Un groupe de travail doit travailler sur ce dossier accompagné des services d'Aveyron Ingénierie.

**Cimetière** : Avant la Toussaint il faut impérativement nettoyer le cimetière, vider les entrées et changer les panneaux « Dépôts » qui sont en très mauvais états. Il faut voir avec l'entreprise Roumiguier pour refaire le portail de l'ancien cimetière qui risque de tomber. Il faudra également reprendre le règlement des cimetières. Un groupe de travail devra être composé.

La séance est levée à 23h06.

<b>Madame GAULTIER</b>	<b>Madame GUIRAL</b>	<b>Madame HIBERT</b>
<b>Madame LAYRAC</b>	<b>Madame MANDOCE</b>	<b>Madame PRIVAT</b>
<b>Madame TIERRET</b>	<b>Monsieur AUGUY</b>	<b>Monsieur DELAGNES</b>
<b>Monsieur GIRARDIN</b>	<b>Monsieur HORVILLE</b>	<b>Monsieur POUJOL</b>
<b>Monsieur SCHEUER</b>	<b>Monsieur SOLLADIE</b>	<b>Monsieur VALETTE</b>